



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 Mars 2014

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Fixation du Nombre d'adjoints
- Elections des Adjoints

Nombre de Conseillers en
exercice : 11

DATE DE LA
CONVOCAION :
25/03/2014

DATE DE
L'AFFICHAGE :
31/04/2014

Séance du conseil municipal du 29 Mars 2014 à 18h00

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie, LE COSSEC Gilbert, MANITCH Serge, SENDRA Nicolas: Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : ALBANO Richard

Procurations : ALBANO Richard Procuration à COMPAIN Eliane

Suivant la procédure, la doyenne de l'assemblée prend la présidence de la séance et propose de nommer comme secrétaire GARCIA Fabien et lui adjoint Mr ESQUIVA Serge. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Il est demandé au secrétaire de séance de vouloir procéder à l'appel nominal

Election du Maire :

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Se présente : Mr BOUTET Claude.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blanc ou nuls : 01

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 06

A obtenu : Monsieur BOUTET Claude 10 voix

Monsieur BOUTET Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Désignation du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de **Trois adjoints**.

Il est proposé la création de **02 postes d'Adjoints**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10Voix pour, 00 abstentions et 00 voix contre, la création de **02 Postes d'Adjoints au Maire**.

Election des Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du Vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Se présente : Mr LE COSSEC Gilbert

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blanc ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu : Monsieur LE COSSEC Gilbert 10 voix

•

Monsieur LE COSSEC Gilbert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Se présente : Mr CATHARY Jean-Claude

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blanc ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu : Monsieur CATHARY Jean-Claude 10 voix

Monsieur CATHARY Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint.

L'ordre du jour étant clos et, n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur le Maire clôture et lève la séance à 20 heures 00.